



G4S Secure Solutions sa/nv
Koning Boudewijnlaan 30
B-1800 Vilvoorde
privacy.gdpr@be.g4s.com
www.g4s.be

Politique

Traitement des données au sein de G4S
Belgique

DEPARTEMENT: PREVENTION



1. Introduction

Le présent document complète la "Politique Générale de Traitement des Données G4S Belgique, spécifiquement pour le département PREVENTION de G4S Belgique.

2. Traitement des données personnelles

Au sein du département PREVENTION nous sommes chargés de fournir des conseils et de fournir une coopération en ce qui concerne:

- l'identification des dangers et la fourniture de conseils sur l'évaluation des risques, le plan global de prévention et le plan d'action annuel;
- participer à l'enquête sur les causes des accidents du travail;
- donner des conseils sur les différents thèmes liés au code de bien-être au travail, notamment en travaillant avec des tiers;
- donner des conseils sur les instructions de rédaction, sur l'information, l'accueil et la formation des employés;
- être à la disposition des personnes présentes dans l'entreprise pour toutes les questions relatives à l'application de la législation;
- coopérer à l'application des mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat, à l'élaboration des procédures internes d'urgence et à l'organisation des premiers secours.

Ces affectations résultent en un certain nombre de tâches / activités concrètes qui doivent être exécutées afin de remplir les tâches, telles que:

- l'exécution de l'examen des lieux de travail et des postes de travail de sa propre initiative, à la demande de l'employeur, des employés ou du comité;
- mener une enquête approfondie sur les lieux de travail et le poste de travail, au moins une fois par an;
- mener des enquêtes sur les accidents du travail et les incidents, ainsi que toutes les autres actions d'investigation jugées pertinentes pour l'amélioration du bien-être des employés;
- effectuer ou commander des analyses et des inspections;
- prendre note des processus de fabrication, des méthodes de travail, des processus de travail et d'autres éléments de l'organisation du travail et les examiner afin de proposer des mesures de réduction des risques;
- conserver la documentation concernant la législation, les documents prescrits, l'inventaire de certains appareils, produits et préparations dangereux, et les points d'émission concernant la pollution de l'eau et de l'air;
- la préparation des rapports mensuels, des rapports trimestriels, des rapports annuels et des fiches des accidents du travail;
- le suivi de la procédure classique de «politique de prévention»;
- garder les communications au gouvernement.



Dans l'exercice de nos fonctions, nous traitons régulièrement les données personnelles suivantes :

- Numéro de registre national
- nom, prénom
- âge
- adresse
- genre
- date et lieu de naissance
- fonction commerciale
- adresse e-mail
- numéro de téléphone portable
- ancienneté dans l'entreprise
- ancienneté dans l'emploi
- poste de travail
- nationalité
- le cas échéant, type de permis de conduire
-

Pour les buts suivants :

- la prévention est l'ensemble des règles et mesures prises ou prévues à tous les stades de l'activité de l'entreprise pour réduire les risques professionnels. La prévention permet de préserver la santé et d'améliorer le bien-être.
- construire et maintenir à jour le système légalement prescrit qui doit constituer la base d'une politique de prévention et de bien-être cohérente et réfléchie (analyse des risques, plan d'action annuel, plan de prévention global, etc.) ou prévue par la réglementation.
- le traitement est nécessaire en vue de la mise en œuvre des obligations légales.
- le traitement de données à caractère personnel est nécessaire à des fins de médecine préventive ou professionnelle, pour l'évaluation de la capacité de travail de l'employé et cela en collaboration avec notre service externe de médecine du travail.

Dans ce contexte, nous effectuons les traitements suivants :

- Consulter et stocker les données personnelles ci-dessus
- Transmettre les données personnelles à Mensura dans le contexte du Headcount
- Transmission des données personnelles aux syndicats, aux assureurs et au ministère en cas d'accident du travail
- Transmission des données du dosimètre à AIB Vincotte, FANC et Mensura



Nous effectuons ces traitements sur base des motifs légaux suivants :

- Le traitement est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de la personne concernée, la sécurité au travail est un intérêt vital.
- Le traitement est nécessaire pour se conformer à une obligation légale imposée à G4S, à savoir la législation relative au bien-être au travail.

Les données personnelles sont conservées durant les périodes suivantes :

- Headcount Mensura (données personnelles): 5 ans après rédaction de la liste
- Dossier de santé: 3 ans après la préparation du dossier
- Fichier d'amiante: 40 ans après l'exposition
- Fichier accident du travail: 10 ans après l'accident
- Données du dosimètre: 30 ans après la rédaction de la liste

G4S peut toujours déroger à ces périodes afin de se conformer à des obligations contractuelles ou légales.

3. Conforme au GDPR

Conformément à notre «Politique Générale de Traitement des Données G4S Belgique», nous traitons les données personnelles conformément aux dispositions incluses dans le GDPR. Ainsi, nous prenons par exemple les mesures de sécurité suivantes :

- Des mesures organisationnelles et techniques. Des exemples de ces mesures spécifiques de confidentialité sont:
 - limiter le nombre de personnes ayant accès à ces données personnelles;
 - l'information n'est accessible qu'à ceux qui sont autorisés;
 - choisir les bonnes mesures de sécurité, sur les conseils de ICT;
 - les données personnelles sont stockées dans des zones sécurisées, dans un environnement contrôlé, sécurisé avec des mesures de sécurité appropriées et la sécurité d'accès pour être protégé contre un accès non autorisé
 - La surveillance CCTV
 - Les politiques de G4S

De plus, nous maintenons un registre des activités de traitement, qui est mis à jour périodiquement selon les instructions du Privacy Officer.



Si vous estimez que G4S Belgique ne traite pas vos données personnelles conformément au GDPR, vous avez toujours le droit de déposer une plainte auprès de la Commission de protection de la vie privée belge.

4. En conclusion

Cette politique a été adoptée par la Direction de G4S Belgique le 25 mai 2018.

Les ajustements de cette politique sont annoncés via le website G4S et la version la plus récente est publiée sur <http://www.g4s.be/fr-be/privacy>.

Pour toute question et/ou remarque concernant cette politique, vous pouvez vous adresser au Privacy Officer.

- E-mail: privacy.gdpr@be.g4s.com
- Poste: Koning Boudewijnlaan 30, B-1800 Vilvoorde, à l'attention du Privacy Officer.